
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME XCV • 2017

ACTES DU CONGRÈS
DE QUIMPERLÉ

Julien LE LEC

« Tuez la noblesse et qu'il n'en reste point ! ».

Culture de la violence et culture politique

lors des journées des Bricoles à Rennes

les 26 et 27 janvier 1789

QUIMPERLÉ ET SON PAYS

CHANT ET PRATIQUES CULTURELLES EN BRETAGNE

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

CHRONIQUES DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE

« Tuez la noblesse et qu'il n'en reste point ! ».

Culture de la violence et culture politique lors des journées des Bricoles à Rennes les 26 et 27 janvier 1789¹

« Etant arrivé près de la petite maison adjacente à l'église des Cordeliers, il aperçut les jeunes gens qui étoient assemblés reculer comme des gens assaillis et se mettre en état de défense avec des pistolets et des épées. Qu'il vit également plusieurs gentilshommes armés aussi d'épées et de pistolets et qui étoient venus par derrière les cavaliers de maréchaussée. Qu'à ce moment il se fit une décharge générale de part et d'autre, après quoi on s'assailit à coups d'épées et de sabres². »

C'est en ces termes que témoigne devant les juges du parlement de Bretagne, le 29 janvier 1789, le célèbre avocat au parlement et jurisconsulte Charles Toullier. Dans cette déposition, il relate toute la violence qui s'abat sur la place du Palais au cours de l'après-midi du 27 janvier, et plus profondément, la fracture politique avérée entre l'ordre de la noblesse et le « haut Tiers », c'est-à-dire l'élite bourgeoise. Les 26 et 27 janvier 1789, les rues de Rennes furent en effet le théâtre du « premier affrontement révolutionnaire³ », suite aux intenses débats politiques et à la paralysie des états de Bretagne. Le premier jour d'émeute voit des centaines de domestiques et porteurs de chaises – que l'on identifie par les courroies de cuir appelées « bricoles » qui servent à porter leurs fardeaux et donnent leur nom à ces deux journées – se rendre au parlement pour manifester leur mécontentement face à l'augmentation du prix du pain, puis s'attaquer aux jeunes gens réunis au café de l'Union, situé au bas de la place. Le lendemain, la violence s'exacerbe puisque cette fois, ce sont gentilshommes et jeunes gens qui combattent épées et pistolets à la main dans les

1. Je remercie Gauthier Aubert pour ses conseils lors de la rédaction de cet article.

2. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, témoignage de Charles Toullier.

3. DENIS, Michel, *Rennes, berceau de la liberté. Révolution et démocratie : une ville à l'avant-garde*, Rennes, Ouest-France, 1989, p. 114.

rues de la capitale bretonne. Quatre morts et des dizaines de blessés sont à déplorer au cours de ces deux journées⁴.

Qualifié le plus souvent d'« émeute », de « tumulte » ou d'« attroupement » par les sources, cet événement est aujourd'hui relativement bien connu. Il est vrai que François-René de Chateaubriand, jeune gentilhomme qui assiste alors aux états de Bretagne, en a laissé un récit célèbre. Ce sont, écrit-il, « les premières gouttes de sang que la Révolution devait répandre⁵ ». Les historiens se sont également emparés de ce moment d'insurrection pour le reconstituer le plus fidèlement possible⁶. Pour autant, peu d'études se penchent précisément sur l'analyse de ces violences, préférant souvent en commenter les causes et les conséquences. Les documents imprimés (brochures, mémoires, pamphlets) ont été les principales sources utilisées par ces historiens. Sans les négliger, nous souhaitons toutefois nous appuyer principalement sur des documents peu exploités jusqu'alors, voire inédits, les arrêts sur remontrance du parlement ou les trois procès conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, instruits par différentes instances⁷. La documentation est massive : il en ressort plus de 300 témoignages, accompagnés de rapports de chirurgiens. Ils offrent ainsi une mine d'informations qui éclairent ou réajustent certaines explications et mettent en exergue les comportements violents des émeutiers, la participation politique des habitants⁸ et la manière dont ils investissent l'espace public.

4. Le propos présenté ici entend développer celui tiré de notre mémoire de master, LE LEC, Julien, *Les armes en Bretagne sous l'Ancien Régime. Étude menée à travers les arrêts sur remontrance du parlement de Bretagne (1554-1789)*, dactyl., mémoire de master 2, Gauthier AUBERT (dir.), université Rennes 2, juin 2015.

5. CHATEAUBRIAND, François-René de, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, éd. Jean-Claude Berchet, Paris, Classiques de Poche, 1989-1998, t. I, p. 284.

6. Sur cette journée, voir en particulier COCHIN, Augustin, *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne, 1788-1789*, 2 vol., Paris, Firmin Didot/Honoré Champion, 1925, t. I, p. 373-388 ; ÉGRET, Jean, « Les origines de la Révolution en Bretagne, 1788-1789 », *Revue historique*, 1955, p. 189-215 ; DUPUY, Roger, *La garde nationale et les débuts de la Révolution en Ille-et-Vilaine*, Paris, Klincksieck, 1972 ; *Id.*, « Contre-Révolution et radicalisation : les conséquences de la journée des Bricoles à Rennes, 26 et 27 janvier 1789 », *Annales de Bretagne*, t. 79/2, 1972, p. 425-454 ; DENIS, Michel, *Rennes, berceau de la liberté...*, op. cit. Pour une approche historiographique de la question, nous renvoyons le lecteur à DUPUY, Roger, « Contre-Révolution et radicalisation... », art. cité.

7. Les pièces du procès instruit devant le parlement se trouvent sous la cote Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777. La procédure menée par le commissaire de police et le présidial est disponible sous la cote *ibid.*, 2 B 1206. Des pièces concernant l'événement (lettres, dépositions de témoins devant le commissaire de police) se trouvent également sous la cote Arch. mun. Rennes, Supplément, 1008. Je remercie Solenn Mabo de m'avoir indiqué ce dernier dossier.

8. Elle s'exprime par des formes rudimentaires (insultes) ou plus clairement affirmées (tocsin, prise d'armes). Sur cette question, voir BOURQUIN, Laurent, HAMON, Philippe (dir.), *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Cet article entend répondre à quatre objectifs. D'abord il s'agira de rappeler le déroulement des deux jours d'émeute, avant d'examiner l'armement des émeutiers, puis dans un troisième temps, les modes d'affrontements et usages de la violence. Enfin, il conviendra d'analyser la manière dont les forces de l'ordre ont peiné à encadrer la montée des violences.

Récit de deux journées d'insurrection

La montée des tensions (mai 1788- janvier 1789)

Depuis 1788, les querelles politiques deviennent plus nombreuses. Au printemps, le 10 mai, Rennes connaît une première émeute, lorsque les édits Lamoignon, qui rognent sur les prérogatives judiciaire et politique du parlement, sont enregistrés de force. La population, menée par des étudiants en droit, manifeste son soutien au parlement contre le pouvoir royal, incarné par le comte de Thiard, commandant en chef de la province, et l'intendant Bertrand de Molleville. Près de 2000 soldats font leur entrée dans la ville à la fin du mois. Une nouvelle émeute éclate le 2 juin, en soutien aux parlementaires qui devaient être arrêtés à l'aube. Sous la pression de la foule, le comte de Thiard fait retirer ses soldats. Il apparaît ainsi que « dès l'été 1788 Rennes n'obéit plus au gouvernement »⁹. L'organisation de fréquentes délibérations fait de la municipalité l'institution dominante de la vie politique rennaise. Le « parti » patriote prend forme, soutenu avec vigueur par l'association des étudiants en droit et par la publication de journaux tels que *La Sentinelle du Peuple* de Volney ou *Le Héraut de la Nation* de Mangourit.

À la fin de l'année, les débats et oppositions s'intensifient à Rennes entre aristocrates et membres du tiers-état lorsque les états de Bretagne s'ouvrent le 29 décembre 1788 dans le couvent des Cordeliers qui jouxte le palais du parlement. Investie massivement par la noblesse provinciale¹⁰, l'assemblée des états de Bretagne est en butte aux revendications des députés du tiers, bien moins nombreux (47). Ils réclament une meilleure répartition des charges fiscales et une réforme de la composition des états (le doublement du tiers et le vote par tête). Les ordres privilégiés rejettent ces exigences. La situation de blocage conduit le roi le 7 janvier à suspendre la session des états jusqu'au 3 février. La noblesse refuse d'obtempérer et fait le choix d'occuper jour et nuit la salle des délibérations¹¹.

L'effervescence politique s'amplifie dans la capitale bretonne. Au cours du mois de janvier, les libelles et pamphlets se multiplient ainsi que les heurts à la Comédie

9. DENIS, Michel, *Rennes, berceau de la liberté...*, op. cit., p. 63.

10. Depuis la fin du XVII^e siècle, les nobles se pressent par centaines aux états de Bretagne. En janvier 1789, ils sont 951 à siéger, DUPUY, Roger, *La garde nationale...*, op. cit., p. 43.

11. DENIS, Michel, *Rennes, berceau de la liberté...*, op. cit., p. 100-107.

entre les gentilshommes et les étudiants en droit. La noblesse profite de la hausse du prix du pain, liée à la mauvaise récolte de 1788 pour dresser le « bas Tiers », c'est-à-dire l'ensemble des domestiques et gagne-petit contre le « haut Tiers » ou « parti » patriote, représenté par la bourgeoisie, dont font partie les membres de la municipalité. Certains membres du second ordre poussent le sieur Vignon (confiseur et ancien valet de Boisgelin) et le sieur Échard (épicier et ancien domestique du marquis de Trémargat) à faire signer par le bas peuple – estimant qu'il partage les idées de la noblesse –, contre distribution d'argent, une pétition qui récusé les visées du tiers et ce dès la mi-janvier. Le faible succès de l'entreprise conduit les gentilshommes à organiser pour le 26 janvier une manifestation sur le champ de Montmorin, situé dans le sud de la ville¹².

Les 26 et 27 janvier 1789

Le projet de cette manifestation remonte à plusieurs jours, au moins au 17 janvier¹³. Pour diffuser l'information, le chevalier de La Bigotière recopie les billets de convocation anonymes, puis les fait distribuer la veille et l'avant-veille aux ouvriers, artisans et domestiques, afin de les inviter à dénoncer le prix du pain fixé à 30 sols par la municipalité.

Au matin du 26 janvier, un grand nombre de domestiques et porteurs de chaises se trouvent réunis au champ de Montmorin soulevés en sous-main par les nobles contre le « haut Tiers ». Si les historiens font varier ce nombre entre 600 et 1 500 domestiques¹⁴, l'examen attentif des témoignages conduit à une estimation moindre, entre 200 et 600. Beaucoup sont des porteurs de chaises et des domestiques de gentilshommes parmi lesquels se trouvent l'avocat général Loz de Beaujours, les marquis de Saint-Gilles et de Trémargat, monsieur de Bois-Péan, conseiller au parlement, les sieurs Bourgneuf, de la Rivière-Cherel, La Motte, la comtesse de Bouteville.

Une fois réunis, Dominique Hélaudais, ancien domestique de M. de Kersalaün, lit à la foule diverses réclamations : la diminution du prix du pain, l'exemption du logement des gens de guerre, la suppression de la patrouille, de la corvée, une plus équitable répartition de l'impôt et une baisse de la capitation pour le bas peuple. L'assemblée décide de porter ces plaintes au parlement qui accepte de baisser le prix du pain à 24 sols. Puis les domestiques et porteurs se déploient dans les rues environnantes.

12. *Id.*, *ibid.*, p. 110.

13. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignage de Jean Le Veau.

14. DUPUY, Roger, *La garde nationale...*, *op. cit.*, p. 54 ; DENIS, Michel, *Rennes, berceau de la liberté...*, *op. cit.*, p. 111.

Mais à l'occasion de la dispersion, les premiers conflits éclatent au bas de la place du Palais entre les manifestants, pour certains ivres, et les « jeunes gens¹⁵ » regroupés devant le café de l'Union, leur lieu de réunion (fig. 1). Ils ne sont que six ou sept à l'intérieur, sans armes ni bâtons. Les relations entre les laquais et les jeunes gens étaient bien souvent marquées du sceau de l'animosité, les premiers étant la cible de sarcasmes récurrents de la part des seconds¹⁶. Les gens de livrée, dont Vignon, armés de bâtons, triques, pierres et de bûches qu'un ouvrier fendait devant le couvent des Cordeliers, s'attaquent alors aux jeunes gens dans tout le centre de la ville. Ceux-ci, submergés par le nombre, battent en retraite et décident d'appeler à l'aide la jeunesse patriote des villes voisines le soir-même. Des jeunes gens sont blessés, tels l'étudiant en droit Le Roy de Kerlan et le sieur Martin, procureur au présidial de Rennes. Si les historiens n'ont pas mentionné de victime ce jour-là, il existe toutefois deux témoignages qui font état de la mort d'un porteur de chaises qui avait par ailleurs « reçu deux louis pour maltraiter les jeunes gens¹⁷ ». Grâce aux dépositions des témoins, une géographie de l'attaque se dessine : depuis la place du Palais, les combats s'étendent principalement à l'ouest et au sud, dans la rue de Bourbon, la rue Royale, la rue Saint-Georges, la place Neuve, la rue de Beaumanoir.

Selon Roger Dupuy, l'agitation du 26 janvier était dirigée d'abord contre le « Haut Tiers », à savoir la municipalité et quelques avocats¹⁸, avant de se retourner brusquement contre les jeunes gens. Les motivations des domestiques apparaissent comme diverses et parfois cumulatives. Pour beaucoup, la principale est la demande

15. Très souvent nommés ainsi, les « jeunes gens » regroupent principalement des étudiants en droit (Trochu, Raoul), mais aussi des avocats (ou leurs fils), certains procureurs et conseillers, des élèves chirurgiens (le sieur Brunel), négociants (Ambroise Tepier), orfèvres (les sieurs Buchet et Girard), imprimeurs (Vatar). Pour plus de détail, voir DENIS, Michel, *Rennes, berceau de la liberté...*, *op. cit.*, p. 63-65. Remarquons que le prévôt des étudiants, Victor Moreau, ne figure pas parmi les témoins et n'est pas une seule fois cité dans les dépositions.

16. *Id.*, *ibid.*, p. 63-64.

17. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignages de Marie Thomas et de Julienne Jubert : le domestique serait « connu sous le nom de la Jeunesse ». Or, François Desbouillons raconte qu'il conversa avec le domestique « du sieur Le Chapellier, avocat, nommé la Jeunesse, qui était armé d'un gros bâton ». Sans certitude, nous posons donc la question : ce domestique qui serait décédé serait-il celui du fameux avocat rennais Isaac Le Chapelier ? (*ibid.*, 2 B 1206, témoignage de François Desbouillons). Faute de connaître son identité, son âge et son domicile, nous n'avons pu le retrouver dans les registres de sépulture pour confirmer son décès.

18. DUPUY, Roger, *La garde nationale...*, *op. cit.*, p. 54. Ce discours est rapporté également par le prier gardien de Sainte-Anne. Celui-ci déclare « qu'à cette assemblée tumultueuse [du 26 janvier], on avoit représenté aux membres qui la composaient, qu'il étoit intéressant pour eux de détruire les prétentions du haut Tiers qui, en écrasant le bas Tiers qui portoit seul les charges, vouloit renverser la constitution ancienne de la monarchie pour y substituer l'anarchie la plus aggravante pour la classe nécessaire du bas Tiers ». Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, cahier de dépositions devant le siège royal de police, témoignage de Nicolas Collet.



Figure 1 – Localisation des lieux et des événements du 26 janvier (réal. J. Le Lec ; fond de carte : plan de Caze de la Bove, 1782)

de la baisse du prix du pain. Certains parlementaires estiment toutefois que ce ne serait là qu'un prétexte pour d'autres motifs¹⁹. Outre la défense de leurs « camarades » domestiques et de leurs maîtres²⁰, les récompenses sonnantes et trébuchantes de ces derniers s'ajoutent à ces motivations pour certains gens de livrée, comme ceux attablés à l'auberge du Panier Fleury, qui s'expriment sur leurs récompenses pécuniaires : « j'ai toujours bien donné des coups de trique pour mon écu, d'autres pour quarante sols » dit l'un, quand un autre se lamente de ne pas avoir « été si bien payé²¹ ». Une partie de la domesticité fait ainsi payer ses services politiques aux nobles²².

Le lendemain, les affrontements redoublent de violence autour du palais du parlement (fig. 2). Pendant que les gentilshommes sont regroupés au couvent des Cordeliers, les étudiants réclament réparation des incidents de la veille. Vers 15 h, un garçon teinturier nommé Poitou se présente blessé à la main au café de l'Union où se trouvaient environ une douzaine de jeunes gens. Il a été reconnu et pris à partie pour s'être rendu le matin à l'école de droit et avoir déposé plainte au siège

19. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de François Desbouillons.

20. À la venue subite d'un domestique dans la boutique d'Antoine Burnel, droguiste, ce dernier lui demanda pour quelles raisons il s'attaquait aux jeunes gens. « Il répondit qu'il était au service de M. de Bourgneuf et que, s'il s'était battu, c'était pour défendre la noblesse et ses camarades », *ibid.*, 2 B 1206, témoignage d'Antoine Burnel.

21. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jeanne Gautier.

22. Des pratiques similaires étaient observables au temps de la Fronde, DESCIMON, Robert, JOUHAUD, Christian, « De Paris à Bordeaux : pour qui court le peuple pendant la Fronde (1652) ? », dans Jean NICOLAS (dir.), *Mouvements populaires et conscience sociale, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Maloine, 1985, p. 31-42.

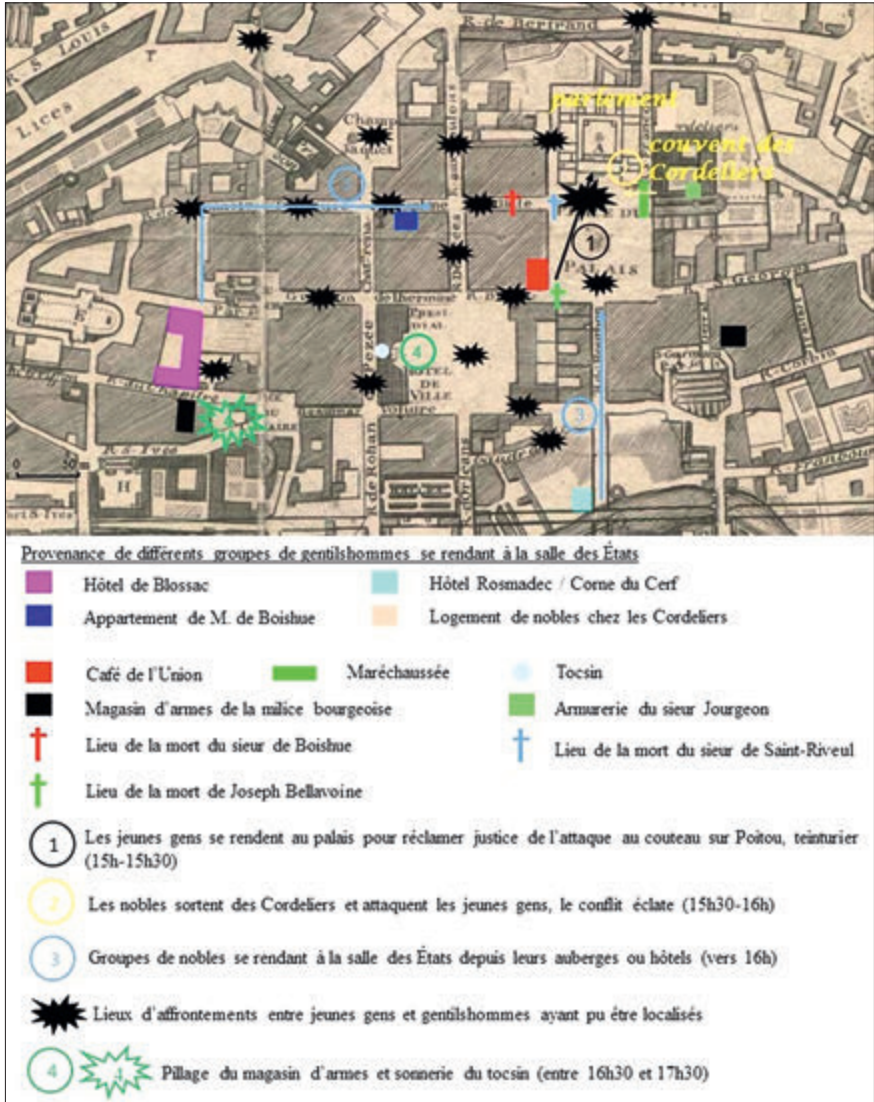


Figure 2 – Localisation des lieux et des événements du 27 janvier (réal. J. Le Lec ; fond de carte : plan de Caze de la Bove, 1782)

de police des coups portés contre lui par un domestique²³. Les étudiants saisissent leurs épées et pistolets et décident de s'en plaindre au parlement. Ils s'adressent au sieur de Melesse, prévôt général de la maréchaussée, qui se trouvait avec ses cavaliers devant le couvent des Cordeliers, et lui demandent justice.

À ce moment-là, une vingtaine de nobles qui se trouvaient derrière la maréchaussée sortent du couvent des Cordeliers l'épée et le pistolet à la main, faisant feu sur les jeunes gens regroupés devant le parlement. S'engage alors sur la place du Palais entre 16h30 et 18h30 une véritable bataille qui se diffuse de nouveau à l'ouest et au sud de la ville. Le magasin de la milice royale est pillé et des jeunes gens font sonner le tocsin après avoir enfoncé la porte de la tour de l'Horloge avec une hache. Des parlementaires et la maréchaussée parcourent les rues pour apaiser les séditieux, mais peinent toutefois à ramener le calme. On compte une soixantaine de blessés, et trois morts : Joseph Bellavoine, garçon boucher, et deux jeunes gentilshommes, MM. de Boishue et de Saint-Riveul.

Faire justice : élaboration d'une procédure et querelles de compétence

À l'issue des événements, des procès sont instruits à la fois par le siège royal de police de Rennes, le présidial et le parlement²⁴. Très vite, ce dernier s'oppose aux enquêtes ouvertes par le présidial et le siège de police, appuyé par un arrêt du Conseil du roi qui leur interdit de poursuivre la procédure et ordonne son renvoi au parlement de Bordeaux²⁵. Mais le présidial s'y refuse. Le procès finit par s'enliser puisqu'aucune peine n'est prononcée.

Les juges des différents tribunaux auditionnent 307 témoins différents, dont 222 hommes et 85 femmes²⁶. Parmi l'ensemble des individus interrogés, 108 sont marchands et/ou artisans (négociants, cafetiers, bouchers, perruquiers, etc.), une soixantaine exercent une fonction judiciaire (avocats, procureurs, huissiers), une trentaine sont domestiques et laquais. Plus ponctuellement, des religieux, des médecins, des chirurgiens, des étudiants, des officiers de finance sont interrogés.

Les témoins mettent en jeu une stratégie de défense face au juge, qui participe à la reconstruction de l'événement. On lit de continuelles références au « bruit public », à des témoignages de seconde, voire de troisième main. Les témoins cherchent à se désolidariser des faits, à se présenter comme simples spectateurs des affrontements.

23. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, témoignage de Noël Vincent Bert. Poitou semble d'ailleurs être de connivence avec les jeunes gens, COCHIN, Augustin, *Les Sociétés de pensée...*, op. cit., p. 382.

24. Le siège royal de police de Rennes entame la procédure dès le 26 janvier, le parlement le 28 et le présidial le 29 janvier. Les témoignages sont recueillis jusqu'au 12 février au plus tard.

25. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, extrait des registres du parlement, 7 février 1789.

26. 246 individus ont témoigné devant le présidial, soixante-six devant le parlement, et vingt et un devant le siège de police de Rennes, sachant qu'un même témoin peut être interrogé par différents tribunaux.

Les dépositions au présidial laissent entendre de manière générale un ton anti-nobiliaire. De leur côté, les domestiques, qui sont surreprésentés dans la procédure du parlement, déploient une stratégie d'évitement face aux juges : certains feignent de ne pas connaître les événements, d'autres se placent en spectateurs ou affirment être rentrés chez eux avant l'affrontement avec les étudiants ; plusieurs évoquent leurs camarades en prenant le soin de n'évoquer que leur armement – qu'ils opposent aux armes offensives des jeunes gens – et non pas leur attaque. Enfin, ils sont nombreux à témoigner de la mort des sieurs de Boishue et de Saint-Riveul, et, par conséquent, de la brutalité de leurs agresseurs. Les protagonistes, qu'ils soient nobles ou étudiants, déploient une logique argumentative où l'initiative de l'attaque est toujours rejetée sur l'autre groupe. Quittant l'hôtel du comte de Boishue, ses deux fils, accompagnés par le comte du Parc, monsieur de Kergué, capitaine des dragons, et d'autres gentilshommes, rejoignirent la salle des états, mais une fois « tous rendus sur la place du Palais, ils furent attaqués par une troupe de jeunes gens [...] ce qui les força de tirer l'épée pour se défendre²⁷ ». Les étudiants, quant à eux, accusent les gentilshommes d'être les premiers à avoir engagé les hostilités en tirant depuis la salle des états.

L'armement des émeutiers

D'un armement sommaire au véritable arsenal

La qualité et l'abondance des sources permettent de préciser dans le détail la nature des armes des combattants. Celles-ci deviennent le symbole de la violence à l'œuvre et déterminent en grande partie les logiques de l'insurrection. On observe le stock des armes évoluer depuis un armement relativement « sommaire » le lundi 26 janvier jusqu'à un véritable arsenal le lendemain.

Lors du premier jour d'émeute, des domestiques et porteurs de chaises sont munis de pierres, bâtons, triques et bûches de bois tandis que d'autres usent de leurs bricoles. Quelques-uns, mais ils semblent peu nombreux au vu des rares témoignages qui les mentionnent, portent des armes blanches (sabres) et des armes à feu (pistolets, fusils)²⁸.

Dès l'attroupement au champ de Montmorin, des gens de livrée ont leurs bâtons en main, parfois cachés sous leurs habits²⁹. Pour ces derniers, la préméditation de l'attaque ne fait guère de doute. Mais d'autres se trouvent démunis lors de l'affrontement et cherchent par tous les moyens à s'armer. Dans cette situation, un domestique s'empare d'une hache, d'autres s'en vont ramasser des pierres dans des cours d'immeubles³⁰

27. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, témoignage de Gabriel de Guéhenneuc, chevalier de Boishue (frère du défunt).

28. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignages de Julien Coutard et de Marie-Jeanne La Lande.

29. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Pierre Ricaut (fils).

30. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Pierre Gouri.

ou sollicitent des camarades pour prendre part aux combats. En effet, pendant que le cocher du sieur de Keratry et cinq porteurs étaient à déjeuner dans la taverne La Baraque de Louis L'hénolet, surgit un domestique qui les prévint « qu'on s'assommait sur les places et qu'ils eussent à y venir ; qu'ils sortirent aussitôt et s'armèrent d'éclats de bois, triques et manches de balay³¹ ». Certains porteurs réclament de quoi de se battre auprès des habitants. Aussi, Anne Gautier, marchande de tabac, et madame Réconseil sont-elles interpellées, la première à sa boutique, la seconde depuis la fenêtre de son appartement, pour leur donner des triques, mais en vain³². Enfin, ils peuvent compter sur l'appui des gentilshommes qui arment directement des domestiques, par exemple lorsque trois à quatre membres de la noblesse, qui se trouvaient à l'auberge du Bœuf Couronné, virent certains laquais sans armes se rendre du champ de Montmorin à la place du Palais, et « leur donnerent à chacun une trique³³ ».

De leur côté, les quelques jeunes gens présents au café de l'Union, pour la majorité étudiants, ne sont pas armés, sauf certains qui ont leur canne ou « badine³⁴ ». Quelques rares témoignages décrivent des étudiants munis d'armes offensives (épée, sabre, pistolet, fusil). Jacques Sicard déclare ainsi que « dans la rue Saint-Germain, [il] vit des jeunes gens armés de pistolets, fusils et sabres attaquer des porteurs, des ouvriers, cordonniers et autres³⁵ ». Il faut ajouter l'arrêt sur remontrance du parlement qui décrit « un grand nombre de jeunes gens armés de cannes avec des épées tirées, même des couteaux et pistolets », lui permettant de justifier la « sédition³⁶ », et la version aristocratique, visant à mettre en cause les jeunes gens, tant par leur armement offensif que par le fait qu'ils aient attaqué en premier les domestiques³⁷. Les jeunes gens se trouvent donc être majoritairement démunis le 26 janvier, mais certains, voyant qu'ils étaient pris à partie, décident de récupérer leurs armes³⁸.

31. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Marie Boëtard.

32. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignages d'Anne Gautier et de Charles Roussel.

33. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Pierre Rebulet.

34. Il s'agit d'une petite canne.

35. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, témoignage de Jacques Sicard. Dans la même veine, Françoise Faucheu (*ibid.*, 2 B 1206) montre comment des jeunes gens poursuivis par des laquais armés furent aidés par des « jeunes gens nouveaux venus [qui] avoient des pistolets à la main ».

36. *Ibid.*, 1 Bf 1777, arrêt sur remontrance, 26 janvier 1789.

37. *Relation des événements qui se sont passés en Bretagne, rédigée par les Députés du Clergé et de la Noblesse*, dans DUPUY, Roger, *Précis historique des événements de Rennes, 26 et 27 janvier 1789*, Rennes, Bibliothèque municipale de Rennes, 1989, p. 57-78.

38. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignage de Charles Le Gué : « Le déposant vit plusieurs jeunes gens pâles, échevelés et essoufflés sortir de la mêlée sans aucun arme et y retourner quelque temps après armés de sabres, épées et couteaux de chasse ». De même, observant l'attaque des domestiques contre les jeunes gens sans armes au café de l'Union le 26 janvier, le chirurgien François Josse « s'en fut chez lui et s'arma de deux pistolets de poche et revint sur la place du Palais », *ibid.*, 2 B 1206, témoignage de François Josse.

À l'inverse, l'armement sommaire des laquais et domestiques est sans doute le signe du désarmement du petit peuple qui s'est opéré au cours de l'Ancien Régime³⁹. Au vu de leurs armes et de la composition de l'assemblée (il y avait des femmes et enfants), les domestiques n'envisageaient probablement pas une attaque massive contre les étudiants. Mais pris dans l'effet d'entraînement, ils se sont livrés à une véritable chasse à l'homme.

Le mardi 27 janvier laisse entrevoir un véritable arsenal, qui correspond à l'armement habituel des nobles et des étudiants, d'autant plus que la préparation à un conflit armé s'est déjà opérée la veille. L'épée, le sabre, le pistolet⁴⁰ et le fusil⁴¹ sont les armes les plus présentes. Et les témoignages ne manquent pas ! Pierre Coudelou, horloger, « remarque vingt ou trente jeunes gens armés de sabres et d'épées qui dirigeaient leur marche vers la porte du cloître des Cordeliers⁴² ». Pour leur faire face, les gentilshommes avaient « l'épée nue d'une main et le pistolet de l'autre⁴³ ». Cependant, cet affrontement brutal en surprend plus d'un et l'on s'arme alors dans la précipitation, ce qui rappelle que nobles et étudiants sont loin d'être désarmés en cette fin de siècle. Ainsi, Pierre Bon Ami, étudiant en droit, apprenant que les jeunes gens se rassemblaient, « pour n'être pas surpris comme le jour précédent revint dans sa maison prendre un sabre et deux pistolets⁴⁴ ».

L'arsenal mobilisé le mardi après-midi ne doit guère étonner, car les étudiants portent habituellement des pistolets et surtout des épées, bravant les nombreuses interdictions promulguées par la municipalité et le parlement⁴⁵. Ces armes correspondent à l'armement typique de l'étudiant, tel qu'on le retrouve tout au long de l'Ancien Régime dans les villes possédant collèges ou universités⁴⁶. Pour la noblesse, le port

39. Voir CROIX, Alain, « Le clergé paroissial, médiateur du changement domestique ? Quelques remarques méthodologiques, quelques résultats », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 94/4, 1987, p. 459-474.

40. On retrouve parfois des pistolets de poche qui appartiennent à la catégorie des armes dites « secrètes » ou « cachées », caractéristiques de l'adaptation de la population face aux interdictions du port d'armes à feu, y compris pour la noblesse. Le marquis de Trémargat possède quant à lui un pistolet à deux coups.

41. Les nobles en disposent en plus grande quantité, notamment, car ils ont récupéré des fusils à deux coups dans l'armurerie du couvent des Cordeliers.

42. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignage de Pierre Coudelou.

43. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jean Viallet. Le sieur de Saint-Riveuil n'était-il pas armé de la sorte quand il engage le combat ?, *ibid.*, 2 B 1206, témoignage d'Olivier le Feuvre.

44. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage de Pierre Bon Ami.

45. LE LEC, Julien, *Les armes en Bretagne... op. cit. ; Id.*, « Le parlement de Bretagne et la réglementation du port d'armes (1554-1789) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 122/3, 2015, p. 130-149.

46. *Id.*, *Les armes en Bretagne... op. cit.*, p. 95-104 ; DUPUY, Antoine, *Études sur l'administration municipale en Bretagne au XVIII^e siècle*, Paris, A. Picard, 1891, partie 2, p. 44-46 ; CASSAGNES-BROUQUET, Sophie, « La violence des étudiants à Toulouse à la fin du xv^e et au xvii^e siècle (1460-1610) », *Annales du Midi*, t. 94, n^o 158, 1982, p. 245-262 ; FERTÉ, Patrick, *L'Université de Cahors au XVIII^e siècle, 1700-1751. Le coma universitaire au siècle des Lumières*, Saint-Sulpice-la-Pointe-Toulouse, Impr. Fournié, 1975, p. 209-221.

de l'épée est une habitude profondément enracinée, parfaitement licite et un privilège jugé essentiel⁴⁷. Quelques témoignages attestent que des domestiques participent aux affrontements du 27 janvier, munis d'armes offensives, notamment des armes à feu⁴⁸.

Cet armement s'inscrit dans un environnement urbain où les armes circulent et sont des objets de commerce et d'échange. La ville possède ses marchands d'armes⁴⁹, qui mettent à la vente ou à la location toutes sortes d'armes, sous respect des statuts qui réglementent leurs professions.

Se servir à l'étalage : le pillage des magasins d'armes

Lors des affrontements du 27 janvier, la nécessité de s'armer, tant pour protéger sa vie que pour participer à l'offensive, conduit de nombreux individus, qu'ils soient ouvriers, étudiants ou gentilshommes, à se rendre dans les magasins d'armes de la ville. La situation d'urgence suscite cette réaction, mais ne signifie pas pour autant qu'ils ne possèdent pas d'armes à leur domicile. Déjà la veille, poursuivis par des laquais et porteurs de chaises, plusieurs étudiants s'étaient rendus en hâte dans la boutique d'un arquebusier pour lui demander des armes, mais avaient essuyé un refus de la part de ce dernier, car la vente d'armes représentait, explique-t-il, son « gagne-pain » et que par conséquent, il ne pouvait les leur donner⁵⁰.

Vers 16 h, le lendemain, des jeunes gens pris de court par des gentilshommes plus nombreux et armés, trouvent le moyen d'échapper à leurs poursuivants en entrant dans la boutique de Meriel, fourbisseur, sans que rien n'indique s'ils bénéficient de la complicité du marchand ou s'ils le pillent⁵¹.

Il est certain en revanche que l'armurerie de Jean-Baptiste Jourgeon implantée dans le couvent des Cordeliers est pillée. La journée du 26 janvier marquait un point de non-retour. Les gentilshommes se préparent donc le lendemain à un affrontement armé et décident de piller entièrement cette armurerie, comme en témoigne Charles Le Gué qui entendit une voix s'adresser aux jeunes gens depuis la place du Palais :

« Sauvés-vous, Messieurs, promptement, vous allés être égorgés ! Les gentilshommes viennent d'enfoncer la boutique de Jourgeon et s'arment des fusils et des pistolets qu'ils y ont trouvé. Plusieurs gentilshommes rentrent à la salle des États avec des fusils à deux coups !⁵². »

47. SCHALK, Ellery, *L'Épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, [1986], traduit de l'anglais, Seyssel, Champ Vallon, 1996.

48. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignages de Marie Audran et de Charles Maugé.

49. D'après le registre de capitation de l'année 1789 (Arch. mun. Rennes, CC 781), Rennes compte trois armuriers, deux arquebusiers, huit couteliers et un fourbisseur.

50. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignage de Julien Coutard.

51. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Marie Audran.

52. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Charles Le Gué.

Ce bref récit est complété par le procès-verbal d'effraction rédigé par le présidial, qui évalue la perte à 6530 livres :

« Il [le sieur Jourgeon] vit que sa boutique du cloître étoit entierement vuide ; qu'il lui a été pris en icelle environ douze fusils à deux coups et autant qu'il se rappelle, pareil nombre à un coup ; qu'il lui fut également pris plusieurs pierres de pistolets tant à un qu'à deux coups dont il lui est impossible de spécifier le nombre ; qu'on lui prit encore beaucoup d'épées à poignées d'argent, d'acier et argentées qu'il lui est impossible de spécifier le nombre non plus que des couteaux de chasses et sabres qui lui furent pris⁵³. »

Parallèlement, vers 17 h, le magasin d'armes du roi destiné à la milice bourgeoise, rue du Chapitre, est lui aussi mis à sac. Si la municipalité minimise cet acte, soulignant que les « citoyens », « bien éloignés du désir de commettre du désordre », soucieux de la sûreté publique, se sont trouvés contraints de s'armer en réaction à la noblesse qui s'emparait « de toutes les armes⁵⁴ », le parlement, quant à lui, condamne fermement ce pillage par la promulgation d'un arrêt sur remontrance⁵⁵, accompagné d'un procès-verbal d'effraction⁵⁶, tout comme le présidial quelques jours plus tôt⁵⁷. Mais il demeure silencieux sur le pillage de l'armurerie par les nobles. Ainsi disparaissent du magasin d'armes 133 fusils (sur 700 à 800), dont seulement treize étaient munis de leur chien, 140 baïonnettes et trois tambours. Si les versions s'avèrent contradictoires sur l'identité des auteurs du pillage, il semble que les jeunes patriotes n'en soient pas à l'origine, car le sieur Grenon, garde-magasin du roi, décrit 2 ou 300 ouvriers qui ont forcé sa porte, le menaçant d'un pistolet, pour lui prendre ses armes.

Plus de dix jours après l'émeute, onze fusils (8 %) seulement avaient été rendus. Beaucoup ont préféré les conserver. Assurément, la disparition de tant d'armes à feu ne peut que confirmer les discours alarmistes des aristocrates sur l'insécurité régnante et, d'autre part, donner une explication supplémentaire aux « protestations réitérées des jeunes gens qui en viennent, eux-mêmes, à prêcher la modération, ne pouvant guère contrôler l'usage de toutes les armes qui venaient d'être emportées »⁵⁸. Ce n'est qu'en août 1789 que le Comité provisoire enjoint à toute personne de rapporter les armes volées à l'hôtel de ville⁵⁹.

53. *Ibid.*, 2 B 1206, procès-verbal d'effraction de l'armurerie du sieur Jourgeon.

54. *Procès-verbal des scéances du Tiers État de Bretagne*, dans DUPUY, Roger, *La garde nationale...*, *op. cit.*, p. 61.

55. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, 7 février 1789.

56. *Ibid.*, 1 Bf 1777, procès-verbal d'effraction du magasin d'armes du roi, 10 février 1789.

57. *Ibid.*, 2 B 1206, procès-verbal d'effraction du magasin d'armes du roi, 5 février 1789.

58. DUPUY, Roger, *La garde nationale...*, *op. cit.*, p. 66.

59. *Id.*, *ibid.*, p. 67.

Modes d'affrontements et usages de la violence

De l'injure à la blessure mortelle : une diversité des modes de violence

Les récits de la journée des Bricoles laissent entrevoir une ville en ébullition, où les cris, invectives et mots d'ordre se mêlent au bruit des armes, du tambour et du tocsin. On ne compte plus les témoins qui font part des nombreux coups de feu qu'ils entendent. Le paysage sonore interpelle en effet les habitants, comme Guy Noël Patin, chirurgien, qui « entendait sans cesse des coups de feu et le tocsin sonner⁶⁰ ».

Fulgurantes et brèves, les insultes et menaces proférées portent une connotation politique. Pour autant, saisir les propos des individus demeure complexe car l'insulte « se trouve prise dans les logiques de l'interprétation, de la traduction, de la reformulation, de l'instrumentalisation⁶¹ ». Les témoignages constituent ce biais et posent également la question de la reconstitution exacte de la parole des protagonistes plusieurs jours après les faits. Néanmoins, les invectives recueillies en grand nombre parmi les dépositions expriment concrètement la fracture politique nouvelle qui s'établit entre la noblesse et la bourgeoisie, et entre cette dernière et une partie du petit peuple. En effet, la violence verbale cristallise avant tout les oppositions entre groupes sociaux. Ce sont moins les individus en eux-mêmes qui sont visés, que leur condition sociale (nobles, domestiques, étudiants ou plus largement le haut tiers). Le 27 janvier, à propos du noble Goyon, un jeune homme s'exclame : « voilà un gentilhomme, il faut le tuer ! ». Dans la même veine, une femme s'écrie depuis la fenêtre de l'appartement du sieur Brindejonc : « Tuez la noblesse et qu'il n'en reste point ! »⁶².

Les insultes proférées par les domestiques sont les plus nombreuses et le plus souvent rapportées par leurs adversaires. Le 26 janvier, à la vue des jeunes gens sur la place du Palais, des domestiques s'écrient : « ce sont les étudiants en droit ! Allons, tombons dessus !⁶³ ». Un autre déclare : « je soutiendrai la noblesse. Nous n'avons pas crié aujourd'hui "Vive la noblesse", mais ce sera pour demain⁶⁴ ». La parole nobiliaire n'est pas exempte de menaces ou d'appels à la violence : « Fondons sur cette canaille-là ! » déclarent à l'unisson « une trentaine de membres de la noblesse » en franchissant la porte des Cordeliers⁶⁵. Beaucoup de témoignages rapportent un discours injurieux tenu principalement par les laquais et porteurs,

60. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignage de Guy Noël Patin.

61. BOUCHET, THOMAS, LEGETT, Matthew, VIGREUX, Jean, VERDO Geneviève (dir.), *L'insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX^e siècle à nos jours*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2005, « Introduction », p. 9.

62. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, témoignage de Marie de Martel.

63. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jacques Le Roux.

64. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de René Mégret.

65. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jeanne Brindejonc.

puis, mais dans une moindre mesure, par les gentilshommes. La parole estudiantine, telle qu'on peut la percevoir au gré des dépositions, est d'abord défensive. Devant le café de Bourbon, situé dans la rue éponyme, plusieurs jeunes gens crient ainsi le 26 janvier au matin : « Citoyens, bourgeois, mettez-vous en deffense, la noblesse lance sur nous ses laquais et ses porteurs !⁶⁶ ». L'attaque armée des nobles depuis le cloître des Cordeliers constitue une nouvelle rupture. Cette fois, les mêmes mots d'ordres fusent de toutes parts dans le camp des jeunes gens : « Aux armes, on nous assassine ! » s'écrient-ils.

Les attaques physiques se mêlent rapidement aux insultes. Au cours de l'après-midi du 27 janvier, plusieurs nobles se rendent à la salle des états depuis leurs logements (auberge, hôtel, appartement). Les rixes se produisent alors, pour une bonne part, dans les rues avoisinantes. Un tel affrontement provoque des réactions diverses dans les rues fréquentées du centre-ville. En effet, il faut imaginer que combattants et simples passants s'y croisent, s'entraident parfois. La peur est bien présente chez certain(e)s qui se hâtent de regagner leur appartement, de fermer leur boutique ou leurs fenêtres. D'autres, plus curieux, assistent à la scène depuis leur domicile. Les morts des sieurs de Saint-Riveul ou de Boishue sont d'ailleurs souvent relatées par des témoins qui observent les combats depuis leurs fenêtres. Les affrontements prennent des formes variées dans l'espace urbain à l'exemple des échanges de tirs depuis les fenêtres d'appartement. François Vatar « vit tirer de quelques fenêtres des coups d'armes à feu » à l'entrée de la rue Saint-Georges et « un coup d'arme à feu partant des fenêtres de la maison qui fait l'encoignure de la rue d'Orléans et de celle de Concquin [Coëtquen]⁶⁷ ».

Les rues et places publiques deviennent des lieux de combats entre groupes plus ou moins importants. Le 26 janvier, les attaques des domestiques sont longuement relatées. Au bas de la rue Saint-François qui longe le couvent des Cordeliers, le fils de maître Angenard, commis au greffe de la grand chambre, fut frappé de plusieurs coups de bâton par un porteur accompagné de sa troupe⁶⁸. Jean-Pierre Galbois, âgé de vingt ans, fut également poursuivi et attaqué dans la rue de Bourbon par une « troupe » de domestiques⁶⁹.

Le lendemain, la violence franchit un cran. Suite à l'attaque des gentilshommes, « les différents jeunes gens qui étaient vis-à-vis d'eux rispostèrent par différents coups de pistolets et foncèrent sur eux l'épée et le sabre à la main⁷⁰ ». Ils « avoient formé une demi-lune dans les deux bouts de laquelle étoient ceux des jeunes gens

66. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Pierre Gour.

67. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de François Vatar Jouannet.

68. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de René Louis Maufras du Chatellier.

69. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jean-Pierre Galbois.

70. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jean-Baptiste Viallet.

qui avoient des armes blanches⁷¹ ». On repère ici une tentative d'organisation face au danger existant. Très vite, les combats se multiplient : un jeune homme ajusta M. de Châteaubourg, mais le manqua ; un autre « tira un coup de feu sur M. du Boissic [Bouëxic] et l'atteignit à l'épaule ». Le sieur Blain, employé aux devoirs, s'oppose à « cinq ou six » gentilshommes munis d'épées⁷². Certes, les armes à feu occupent une place importante, mais certains combattants préfèrent « croiser le fer »⁷³. Plusieurs duels se déroulent en effet dans les rues de Rennes, tel celui entre l'étudiant Ulliac et le marquis de Montbourcher qui se termine par des embrassades, ou encore le combat à l'épée qu'Amateur Aune du Parc livre violemment contre un particulier, que l'on suppose appartenir à la bourgeoisie au regard de son allure vestimentaire :

« arrivé vis-à-vis l'escalier du greffe garde-sacs du Palais, quatre personnes autant que peut se rapeler le déposant, vinrent au-devant lui l'épée à la main dont un se detacha, lequel étoit habillé de bleu du roy, un homme assés gros d'environ cinquante à cinquante-cinq ans, brun de visage, portant une perruque à l'angloise noire et un chapeau rond rabatu [...]. Et s'avançant vers lui, lui dit : « monsieur, l'épée à la main » ; que le déposant lui repondit sans metre la main sur la garde de son épée, qu'il ne cherchoit affaire à personne et qu'il desiroit passer son chemin ; que là-dessus, ledit particulier dont il vient de parler lui répondit : « Et moi monsieur, j'ay affaire à vous et l'épée à la main tout à l'heure », sur quoi lui déposant répondit : « Et bien monsieur vous serez satisfait » ; que dans le premier moment le déposant voulant repousser vers la maréchaussée qui n'étoit pas éloignée, le déposant se sentit blessé au côté gauche et qu'alors il ne ménéagea plus son adversaire et qu'à la seconde ou troisième botte, il lui en porta une à l'estomac et sentant que son épée n'entroit pas, il lui porta une derniere botte au deffaut de la calotte⁷⁴. »

Ce duel est finalement interrompu par le prévôt général, mais aussi par une blessure au bras droit qui mit le sieur Du Parc hors de combat.

Deux affrontements mortels ont particulièrement marqué les témoins : ceux des sieurs de Saint-Riveul et de Boishue, tous deux âgés de 21 ans. Chacun a combattu seul contre plusieurs jeunes gens. Les dépositions varient et il est difficile de décrire avec précision le déroulement du combat. Le sieur de Saint-Riveul meurt sur la place du Palais, sous les fenêtres de la veuve de l'imprimeur Bruté. Si le « terrasseur » Olivier Le Feuvre fait peser sur le jeune noble l'origine de l'attaque⁷⁵, la plupart des témoignages rendent compte d'une situation inverse, où Saint-Riveul, les « bras

71. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Pierre Gouri.

72. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage du sieur Blain.

73. BRIOIST, Pascal, DRÉVILLON, Hervé, SERNA, Pierre, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (xvi^e-xviii^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Epoques », 2002.

74. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, témoignage d'Amateur Aune du Parc.

75. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage d'Olivier Le Feuvre : « il vit le sieur de Saint-Riveul qui fonçait l'épée nue d'une main et le pistolet de l'autre sur les jeunes gens qu'il trouvait sur son passage ».

croisés et ne disant rien à personne »⁷⁶, fut attaqué par un « grand jeune homme » vêtu d'une redingote verte, « lequel avoit un pistolet à deux coups et le lui mit sur la gorge »⁷⁷. En réaction, il tira son épée du fourreau, mais ne put résister dès lors que fondirent sur lui « sept à huit jeunes gens armés de pistolets, fusils, sabres ». L'un des assaillants « le frapa d'un coup de sabre par derrière, qui le fit tomber et qu'après sa chute, ils continuèrent de le fraper jusqu'au moment où M. de Melesse, grand provost, s'avança avec la maréchaussée »⁷⁸. Des portefaix s'occupèrent de transporter le corps du mourant chez Jean-Marie Dayot, chirurgien, où il décéda.

Quant au sieur de Boishue, jeune capitaine au régiment du Roi-cavalerie, vêtu d'un uniforme bleu au revers rouge, il fut attaqué rue Royale, alors qu'il se dirigeait vers la rue Dauphine, par un groupe de cinq jeunes gens armés. Il se défendit peu de temps avec son épée puisqu'un coup de feu le fit tomber à terre. Là, il fut touché par un autre coup d'épée à la tête, puis par un ou plusieurs tirs de pistolet⁷⁹. « Tout couvert de sang », le corps du jeune gentilhomme blessé est conduit dans la boutique du pelletier Lavenant vers 16 h. Le domestique de M. de Boishue alla chercher un chirurgien avant que, vers 17 h 30, un prêtre accourût pour donner l'extrême-onction au blessé qui mourut peu après⁸⁰. Les chirurgiens confirment que la plaie « longue de deux pouces pénétrante au pericrane » fut causée par une épée ou un sabre et que la plaie « ronde » au niveau du pli de l'aîne, côté droit, est celle d'une arme à feu⁸¹. Parmi les assaillants, on compte le fils du sieur Bouvard, employé aux devoirs, un perruquier, le sieur de Brindejonc et l'« écolier » en droit nommé Jouault.

On peut également se pencher avec précision sur la mort de Joseph Bellavoine, largement ignorée des témoignages et des historiens⁸², sans doute parce qu'il ne meurt pas sur le pavé, mais à l'hôpital le 28 janvier vers 15 h. Les informations proviennent majoritairement de ses trois camarades bouchers⁸³. Âgé de 24 ans, il est lui aussi garçon boucher. Le 27 janvier, vers 14 h, Joseph Richard, François Tardi et François Loger boivent un cidre quand Bellavoine se joint à eux et leur propose d'aller « se pezer au poids du roy »⁸⁴, ce qu'ils acceptent, avant de se rendre à nouveau dans une auberge. À la sortie,

76. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage d'Augustin Déan.

77. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage de Jean Nicode.

78. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage d'Augustin Déan.

79. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignages de Jeanne Le Diacre, Marie Guetry, les sœurs La Rivière et Marie Guespin.

80. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage de Louise Judée.

81. *Ibid.*, 1 Bf 1777, procès-verbal de descente chez les blessés ou tués, 29 janvier 1789.

82. R. Dupuy ne le nomme pas, à la différence des sieurs de Boishue et de Saint-Riveul, DUPUY, Roger, *La garde nationale...*, *op. cit.*, p. 55.

83. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, témoignages de Joseph Richard et François Loger ; *ibid.*, 2 B 1206, témoignage de François Tardi.

84. Le poids du roi est la balance publique destinée à peser les marchandises qui vont être taxées.

intrigués par les individus qui courent de toutes parts et les cris, les quatre amis se rendent sur la place du Palais où des coups de feu sont tirés. Prêt à se retirer, Bellavoine reçoit une balle qui lui traverse la main et atteint le bas ventre. Il se trouve alors au coin de la rue de Brilhac. Des voisins lui apportent une chaise et du vin mais face à la gravité de la blessure, il est transporté à l'hôpital Saint-Yves où il décède le lendemain.

Genre et violence émeutière : l'absence des femmes ?

Principalement visibles lors des émeutes de la faim, les femmes interviennent également dans les révoltes antifiscales ou à connotation politique, comme lors de la journée des Tuiles à Grenoble (7 juin 1788). Lors des journées des Bricoles, le rôle des femmes n'est jamais évoqué dans l'historiographie. En effet, elles demeurent largement en retrait par rapport aux hommes, puisqu'elles ne prennent pas les armes. Pourtant, elles sont bel et bien présentes, d'abord en tant que simples spectatrices qui observent les querelles depuis les rues et les places qu'elles parcourent, la porte de leur boutique ou encore les fenêtres de leur appartement. Le 26 janvier au matin, Marie-Jeanne La Lande se rend sur les murailles pour observer l'assemblée au champ de Montmorin, qu'elle suit jusque sur la place du Palais vers 11 h, puis sur la place Neuve⁸⁵. L'effroi face aux violences gagne plusieurs d'entre elles, qui choisissent de s'enfermer et de fermer leur boutique, telles Perrine Marchand et Charlotte Aufrai⁸⁶.

Ensuite, des femmes, accompagnées de leurs enfants, participent à l'assemblée réunie au champ de Montmorin et accompagnent le reste de la foule jusqu'au palais du parlement. Toutefois, les versions divergent quant à leur nombre. Pour Pierre Chaillon, « cette multitude étoit en grande partie de femmes et d'enfants⁸⁷ ». Elles auraient été 200 à 300 selon certains⁸⁸, sans doute moins pour d'autres⁸⁹.

Selon quelles modalités agissent-elles ? Se sachant dans l'incapacité de répliquer l'arme à la main, elles ne jouent pas exactement le même rôle que l'émeutier et usent d'autres stratagèmes pour faire valoir leur utilité. On l'a vu, certaines peuvent proférer des insultes depuis leurs fenêtres, ou crier afin d'avertir de la venue d'adversaires. Le 27 janvier, François Vatar n'a qu'une badine à la main, lorsque trois gentilshommes s'apprêtent à fondre sur lui l'épée à la main dans la rue aux Foulons. Mais c'est sans compter sur quelques femmes qui, aux cris de « les voici ! » réussissent à faire fuir ses poursuivants⁹⁰.

85. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignage de Marie-Jeanne La Lande.

86. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignages de Perrine Marchand et de Charlotte Aufrai.

87. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Pierre Chaillon.

88. *Ibid.*, 2 B 1206, cahier de dépositions devant le siège royal de police, témoignage de Charles Le Gué.

89. *Ibid.*, 2 B 1206, cahier de dépositions devant le siège royal de police, témoignage d'Anne Jean Collet : « l'assemblée [...] n'étoit composée que de gens de livrée et de peu de femmes de commun ».

90. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de François Vatar Jouannet.

D'autres interviennent plus directement comme cette femme, dont le nom n'est pas indiqué, qui arrache la trique des mains d'un domestique⁹¹. Leur rôle le plus régulièrement évoqué est la protection qu'elles assurent pour des individus attaqués en les accueillant dans leur maison ou boutique. La dame de La Galonnais fait entrer de justesse dans sa boutique le sieur Martin, poursuivi par une troupe de domestiques. Elle barricade l'entrée mais les laquais continuent à lancer pierres et bouts de bois contre les volets⁹². M^{me} Boudehene reçoit deux gentilshommes qui étaient poursuivis par des jeunes gens⁹³. Louise Judée voit également entrer dans sa boutique plusieurs domestiques qui transportent le sieur de Boihue blessé et couvert de sang⁹⁴. En dernier lieu, certaines femmes sont prises à partie : l'une reçoit une pierre dans la poitrine, jetée par un porteur⁹⁵. Une autre, la demoiselle Fouquet, est menacée par un domestique muni d'un bâton pour l'avoir empêché d'entrer dans la boutique du sieur Lavallée⁹⁶.

Les corps blessés ou tués

Les coups portés laissent des traces sur les corps des victimes blessées ou tuées (fig. 3). Les témoignages et les procès-verbaux des chirurgiens offrent de précieuses informations sur la violence physique, beaucoup plus importante le 27 janvier que la veille, du fait des armes utilisées. Les blessures sont diverses, plus ou moins dangereuses (de la « contusion » à la « playe pénétrante »), et causées par toutes sortes d'armes ou instruments contondants : bâtons, épées, armes à feu, etc. Outre les précisions des témoins, l'arme est connue lorsque les chirurgiens l'identifient : la « playe ronde » indique une blessure par arme à feu alors qu'une plaie triangulaire – que les chirurgiens remarquent à deux reprises sur la cuisse droite de Pierre Bon Ami – confirme qu'elle est causée par une épée à « trois équerres », aussi appelée épée à trois-quarts ou plus généralement épée carrelot dont la caractéristique est d'avoir une lame triangulaire et rigide⁹⁷.

Les examens des chirurgiens décrivent parfois l'excès des affrontements et l'acharnement des combattants qui ne s'interrompent pas à la première goutte de sang versée. Le chevalier Du Pré Clos compte ses blessures : un coup de sabre au front qui coupa également son chapeau, un coup de feu à la cuisse droite et plusieurs coups de sabre sur le bras gauche⁹⁸. Le corps de Saint-Riveul en témoigne

91. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Léonard Laurent James.

92. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Charles de La Croix.

93. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage d'Ursule Boudehene.

94. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage de Louise Judée.

95. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jean-Baptiste Gousé.

96. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jean-Baptiste Loyer de Villarmé.

97. BRIOIST, Pascal, DRÉVILLON, Hervé, SERNA, Pierre, *Croiser le fer...*, *op. cit.*, p. 340-341.

98. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, témoignage du chevalier Du Pré Clos.

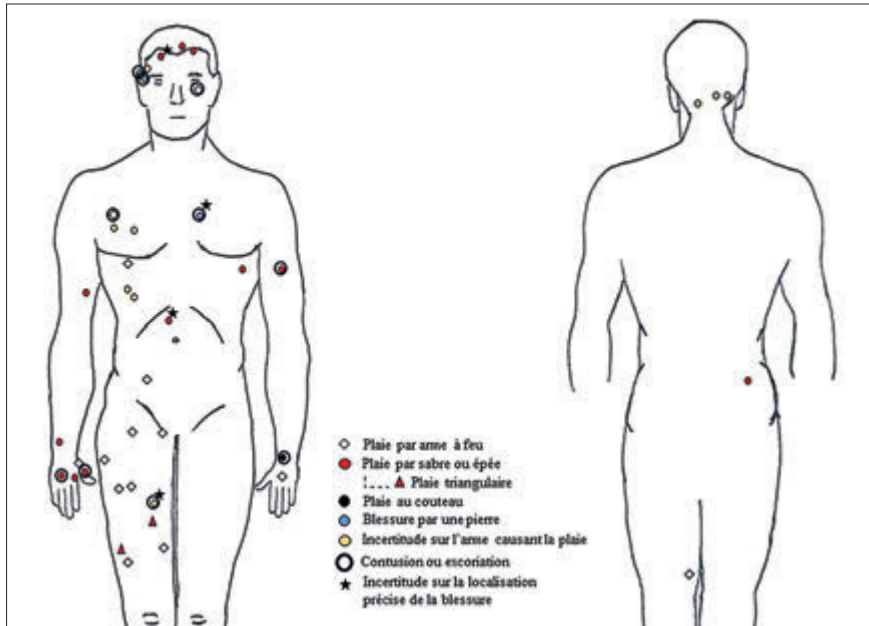


Figure 3 – Blessures relevées sur le corps des victimes (réal. J. Le Lec)

également : tombé sous les violents coups d'épée et d'armes à feu portés par les jeunes gens, il reçut sept blessures : quatre à la tête (dont deux pénétrant le crâne et l'œil), une dans le dos, dans la poitrine et dans le ventre. Cette dernière fut le coup fatal, traversant le bas ventre « avec ouverture de l'artère intercostal, le diaphragme percé [...], le grand lobe du foye percé dans toute son épaisseur », provoquant « un épanchement de sang considérable⁹⁹ ».

L'inventaire des blessures relevées par les chirurgiens révèle que la partie droite du corps est la plus souvent atteinte, ce qui donne une information au moment de la blessure : la majorité des combattants étant droitiers, ils exposent davantage la jambe droite, c'est-à-dire leur jambe d'appui, lorsqu'ils se mettent en position de combattre. Bellavoine, Poitou, Augustin de Bothenou, Louis Yves du Bouëxic ou Amateur Aune du Parc présentent ainsi tous une blessure – en majorité par une épée ou une arme à feu – par exemple, à la main droite, signe d'une volonté de protection et conséquence des gardes plus courtes des épées au XVIII^e siècle¹⁰⁰. Un nombre important de plaies est observable à la cuisse droite comme c'est le cas de Pierre Bon Ami, blessé à quatre reprises et une fois à la cuisse gauche, tant par

99. *Ibid.*, 1 Bf 1777, procès-verbal de descente chez les blessés ou tués, 28 janvier 1789.

100. BRIOST, Pascal, DRÉVILLON, Hervé, SERNA, Pierre, *Croiser le fer...*, *op. cit.*, p. 341.

des armes à feu que des épées. Lui-même transperça la cuisse de M. de Bothemon avec sa lame¹⁰¹.

La poitrine et le ventre sont des zones particulièrement visées par les combattants. Les blessures s'avèrent graves, mortelles parfois, à cause de la proximité des principales artères et des organes vitaux. Enfin, la tête demeure une cible importante : les sieurs Poullain, de Boishue, de Saint-Riveul y reçoivent un ou plusieurs coups, en majorité par des armes tranchantes ou contondantes.

Face aux violences, les gestes d'assistance et de solidarité se multiplient. Très vite, les blessés sont pris en charge par des passants et les chirurgiens sont alors sollicités : Poitou est ainsi soigné par un élève en chirurgie qui se trouvait au café de l'Union. Blessé, Pierre Bon Ami est accompagné par le sieur Joly, pour se rendre chez l'apothicaire Barbarin où il fut pansé par le chirurgien Rapatel. D'autres sont menés à l'hôpital. Ce sont une vingtaine de blessés qui ont été soignés par des chirurgiens dont les procès-verbaux ont été conservés. Les témoignages en font découvrir d'autres, aboutissant au total à une soixantaine de blessés¹⁰².

Un difficile maintien de l'ordre

Les autorités en présence

Comment répondre à ce déferlement de violence armée ? Des simples particuliers aux autorités mandatées à cet effet, du règlement à l'action concrète, les modalités ont varié, mais ne sont guère efficaces. Depuis les événements du printemps 1788, l'autorité est affaiblie à Rennes. L'intendant Bertrand de Molleville a quitté la ville sous les critiques et son remplaçant nommé en décembre, Dufaure de Rochefort, peine à s'imposer dans ce climat politique tendu, au point de rester inactif lors de la journée des Bricoles, laissant la responsabilité du maintien de l'ordre au parlement et au commandant en chef¹⁰³. Depuis l'été, la capitale bretonne, peuplée de près de 40 000 habitants, concentre près de 8 000 soldats, mais ils n'interviennent pas lors des événements de janvier. Un acte isolé est tout de même relaté par Charles Roussel, avocat au parlement, puisqu'il vit le 26 janvier un « officier d'infanterie, sans savoir de quel régiment, courir après un porteur qui poursuivait un jeune homme, arrêter le porteur et le désarmer »¹⁰⁴. Une autre absence est celle de la milice bourgeoise¹⁰⁵.

101. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, témoignage de Pierre Bon Ami.

102. DUPUY, Roger, *La garde nationale...*, *op. cit.*, p. 55.

103. FRÉVILLE, Henri, *L'Intendance de Bretagne, 1689-1790. Essai sur l'histoire d'une intendance en pays d'états au XVIII^e siècle*, Rennes, Plihon, 1953, vol. 3, p. 309.

104. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignage de Charles Roussel.

105. GUILLEMOT Joris, *La milice bourgeoise de Rennes, de 1694 aux années 1780 : une institution en déclin ?*, dactyl., mémoire de master 2, Gauthier AUBERT (dir.), université Rennes 2, 2015, p. 238-240.

Ce n'est que le mardi au soir et durant la nuit qu'elle se manifeste « timidement » en menant une patrouille afin d'apaiser la situation¹⁰⁶.

À l'inverse, trois autorités détiennent un rôle important : la maréchaussée tout d'abord, qui est une force de police chargée de la sécurité publique et dont les compétences s'étendent à des délits variés (braconnage, duel, faux-monnayage, émeutes). À la veille de la Révolution, Rennes concentre trois brigades de quatre hommes chacune, soit douze hommes au total, dirigées par le prévôt général Picquet de Melesse et le lieutenant de la maréchaussée à Rennes, le sieur de La Glestière¹⁰⁷. Le parlement, quant à lui, dispose de son pouvoir de police générale pour assurer l'ordre dans la ville, tant par la publication d'arrêts de règlement que l'ordre donné à la maréchaussée de prêter main forte aux magistrats. Enfin, rentré à Rennes depuis décembre 1788, le comte de Thiard, commandant en chef de la province de Bretagne, participe lui aussi au maintien de l'ordre durant les deux journées d'émeute. Chef de la police et de l'armée, il intervient accompagné de ses gardes¹⁰⁸, mais aussi de cavaliers de la maréchaussée. Ces différentes autorités tentent ensemble d'apaiser les émeutiers, mais elles sont bien trop peu nombreuses.

Le rôle ambigu du parlement de Bretagne

À la fois liée, par sa composition, aux préoccupations politiques de la noblesse, et chargée, par ses fonctions, de maintenir l'ordre et d'entamer une procédure judiciaire, la cour se trouve au cœur d'une ambiguïté, alimentée par la participation de domestiques de parlementaires à la journée du 26 janvier. Le discrédit aux yeux du tiers ne surprend donc guère¹⁰⁹. Des éclairages nouveaux peuvent être apportés par les témoignages et les deux arrêts sur remontrance¹¹⁰ promulgués à chaud lors des journées d'émeute, qui rendent compte plus précisément du rôle des magistrats.

Les arrêts de la cour visent à « assurer l'ordre et la tranquillité publique » par l'intermédiaire de magistrats qu'elle commet sur le terrain¹¹¹. Les événements sont

106. DUPUY, Roger, *La garde nationale...*, *op. cit.*, p. 62.

107. BERTIN-MOUROT, Éliane, *La maréchaussée en Bretagne au XVIII^e siècle (1720-1789)*, dactyl., Thèse de droit, Université Rennes 1, 1969, vol. 1, p. 163. Les brigades doivent être composées en théorie de quatre hommes depuis 1778. Une déposition offre quelques détails sur leur composition le 27 janvier 1789 : « vis-à-vis la porte de l'entrée du cloître des Cordeliers, il y avoit deux rangs de cavaliers de maréchaussée à cheval, ayant à leur tête les sieurs de Melesse et de la Gletière aussi à cheval. Que devant la porte de l'entrée du cloître, il y avoit aussi quantité de cavaliers de maréchaussée à pied », Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 1206, témoignage de Jacques Piou.

108. Faute de précisions données par les sources, on peut suggérer qu'il s'agisse de quelques militaires au service du comte de Thiard.

109. DUPUY, Roger, *La garde nationale...*, *op. cit.*, p. 56.

110. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, arrêts sur remontrance, 26 et 27 janvier 1789.

111. MM. de Catuëlan, de Guerry, Euzéno de Kersalaün, du Boisbaudry, de Malfillastre et le procureur général de Caradeuc.

dénoncés avec fermeté. Le 26 janvier, face à la multiplicité des conflits, les magistrats, aidés de la maréchaussée, interviennent à plusieurs reprises, d'abord pour calmer et mettre fin à l'assemblée « illégale », puis dans les rues de Rennes afin de séparer, « avec beaucoup de peine et d'instances », les combattants armés, et jusqu'à l'école de droit pour « disperser » les étudiants. Entretemps, des mesures policières sont promulguées : l'obligation pour chaque habitant de se retirer à son domicile, la défense de s'assembler à plus de quatre individus le jour et trois durant la nuit et le renouvellement de l'interdiction du « port d'armes, cannes et bâtons¹¹² ». En vérité, elles n'ont aucune application concrète.

Le 27 janvier, la cour intervient assez tardivement. Avec l'aide du comte de Thiard, plusieurs parlementaires parcourent « les principales rues de la ville, cherchant à calmer les esprits infiniment animés. On a fait désarmer autant qu'on l'a pu par la maréchaussée et par les gardes de M. le comte de Thiard, tous ceux qu'on a pu arrêter¹¹³ ». Le propos est exagéré. Certes, le comte de Bédée armé d'un fusil à deux coups fut désarmé par le comte de Thiard et quelques magistrats¹¹⁴, mais on peut lire à plusieurs reprises qu'ils « arrêtaient des porteurs et laquais sans leur ôter leurs triques et bâtons¹¹⁵ ». De la même façon, le procureur général, s'il se rend auprès des émeutiers pour leur parler, les séparer, laisse néanmoins des laquais repartir sans être inquiétés ni désarmés. Ne le voit-on pas aussi « qui fit rendre l'épée à un officier habillé de bleu [le sieur de Boishue ?] qui poursuivait l'épée nue les jeunes gens qui fuirent par la rue Saint-Georges¹¹⁶ » ?

Des autorités dépassées par les violences

Les mentions relatives à la difficulté de maintenir l'ordre parsèment les témoignages. « Ils frappaient les jeunes gens aux yeux des magistrats et jusqu'au milieu de la maréchaussée » déclare Charles Maugé, procureur au présidial¹¹⁷. L'étudiant Jean Desfeux confirme l'impuissance ou l'inaction des forces de l'ordre : afin d'éviter la « fureur » des domestiques, il se réfugie auprès du procureur général et de la maréchaussée, « mais cela n'empêcha pas qu'il ne reçut encore plusieurs coups sans que personne prît sa deffense¹¹⁸ ».

112. Cette interdiction du port d'armes est la dernière que promulgue le parlement de Bretagne au cours de l'Ancien Régime. Elle clôt une série de 161 prohibitions rédigées depuis 1554, date de sa création, LE LEC, Julien, *Les armes en Bretagne...*, op. cit., p. 63-69.

113. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1777, arrêt sur remontrance, 27 janvier 1789.

114. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage de Charles Toullier.

115. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignages d'Augustin de Martigné et de Charles Roussel.

116. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de François Louason.

117. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Charles Maugé.

118. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jean Desfeux.

D'emblée, dès le 26 janvier au matin, le comte de Thiard fait aveu de son impuissance : il explique n'avoir aucun moyen pour s'opposer au rassemblement sur le champ de Montmorin et espère simplement qu'il n'en résultera pas « d'accidents fâcheux¹¹⁹ ». Le rôle de la maréchaussée est également teinté d'ambiguïté. Elle sort du cloître des Cordeliers tardivement, environ une demi-heure après les premiers affrontements, et tente de séparer les combattants. Quelques témoignages décrivent l'effet de dispersion qui se produit à l'arrivée des cavaliers. L'avocat Charles Toullier remarque que l'arrivée de la maréchaussée fit cesser le tumulte et qu'elle put s'emparer des « mutins » d'autant plus facilement qu'ils n'opposaient pas de résistance dès lors qu'ils apercevaient des gentilshommes¹²⁰. Mais les violences reprennent ailleurs dans d'autres rues. Les cavaliers de la maréchaussée expliquent ne pouvoir arrêter les malfaiteurs car ils n'ont « point d'ordre d'arrêter personne¹²¹ ». De fait, à plusieurs reprises, des domestiques leur sont livrés puis relâchés presque aussitôt¹²². Quelques jeunes gens tels que le sieur Rouessard ou l'étudiant Armel Burban purent échapper aux coups de bâton que leur assenaient les laquais grâce à l'intervention des cavaliers de la maréchaussée pour le premier¹²³ et des parlementaires pour le second¹²⁴.

Le 27 janvier, la maréchaussée forme un cordon de sécurité devant la salle des états. Si elle empêche la première sortie des gentilshommes, ces derniers font feu sur les jeunes gens et réussissent à forcer le passage. Prenant la tête d'une patrouille de la maréchaussée et escorté de magistrats et de ses gardes, le comte de Thiard fut d'une plus grande efficacité, même si, comme la veille, les combats reprenaient là où la présence des autorités faisait défaut. La cour résume bien l'échec de l'apaisement : « la foule se retirait autant que le cortège avançait, mais on se rassemblait par les derrières et rien ne faisait espérer que l'émeute s'apaisât ». Un procureur au parlement ajoute que « plusieurs conseillers du parlement étant venus pour apaiser ce trouble, leur présence ne fit qu'exciter davantage [celui-ci]¹²⁵ ».

Les difficultés de la sûreté publique tiennent aussi aux querelles entre les forces de l'ordre, sur fond de tensions politiques comme l'intervention du marquis de Trémargat, qui était à la tête d'une escouade de maréchaussée, le 26 janvier vers midi. Il menaça de son pistolet un garde de ville qui s'apprêtait, l'épée à la main, à désarmer des laquais munis de bâtons¹²⁶. Un procureur l'en empêcha. Les

119. *Ibid.*, 2 B 1206, cahier de dépositions devant le siège royal de police, témoignage de Joseph Métayer.

120. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage de Charles Toullier.

121. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Charles Maugé qui rapporte le propos d'un cavalier de la maréchaussée.

122. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Jacques de la Haye. Ainsi, les cavaliers de la maréchaussée dispersent les domestiques qui maltraitaient le sieur Martin, mais sans en arrêter aucun.

123. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Martin Mollié.

124. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignages de Joseph Bouvier et d'Armel Burban.

125. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage d'Yves de Kersers.

126. *Ibid.*, 1 Bf 1777, témoignage d'Adrien Drouet.

autres gardes de ville furent également maltraités par deux gentilshommes et un parlementaire, mais aussi par des laquais et porteurs. Ils finirent par s'enfermer dans l'hôtel de ville.

Outre les autorités chargées du maintien de la sûreté publique, les particuliers furent nombreux à tenter par eux-mêmes de protéger des personnes attaquées ou de désarmer certains individus, tel le marquis de Montbourcher qui, l'épée à la main, désarma plusieurs laquais le 26 janvier¹²⁷ ou Olivier Le Feuvre, « terrasseur », qui ôta à un domestique ses deux pistolets et son bâton¹²⁸. De la même façon, François Josse, indigné des coups portés par des domestiques contre un jeune homme appelé Laumailé, se saisit de ses deux pistolets de poche, les mit en joue et menaça de tirer, faisant aussitôt fuir la troupe de porteurs¹²⁹.

Conclusion

Les journées des Bricoles cristallisent dans la violence les oppositions politiques entre aristocrates et membres du tiers état. Assurément, ces événements marquent une rupture par l'intensité des combats ; l'utilisation des armes et le sang versé sur le pavé en sont les preuves visibles. À la différence du petit peuple urbain qui semble désormais dépossédé de véritables armes offensives, les jeunes gens, et principalement les étudiants, persistent à les porter. C'est là l'échec du parlement qui s'évertue en vain à désarmer les écoliers du collège jésuite depuis le début du xvii^e siècle, puis les étudiants en droit présents à Rennes depuis 1735. Cet épisode illustre plus largement l'affaiblissement des autorités chargées du maintien de l'ordre et leur incapacité à apaiser des troubles si violents et dispersés. Celles-ci n'ont d'ailleurs, à notre connaissance, jamais fait usage de leurs armes. Cette faiblesse n'est pas sans ambiguïté, car certains parlementaires, s'ils condamnent les faits dans les arrêts promulgués, peuvent être complaisants sur le terrain, à l'égard surtout des domestiques.

Le contexte urbain présente une importance singulière dans l'évolution des combats. Il est en effet nécessaire de ne pas seulement s'en tenir à une analyse centrée sur les seuls émeutiers, mais aussi de replacer ces événements dans leur environnement, à savoir les rues fréquentées par les passants, les boutiques ouvertes au pied des immeubles. En découlent des comportements divers, pour certains traditionnels en contexte d'insurrection : l'armement des combattants, les tirs effectués depuis les fenêtres, la protection accordée aux blessés et individus traqués, l'utilisation des

127. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de Joseph Malherbe.

128. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage d'Olivier Le Feuvre.

129. *Ibid.*, 2 B 1206, témoignage de François Josse.

boutiques et auberges comme lieux de rassemblement ou de refuge, l'effroi ou la curiosité des passants qui assistent aux attaques, le son du tocsin.

Pour les jeunes gens, les affrontements des 26 et 27 janvier constituent une étape décisive dans la dynamique de politisation en cours, qui culmine avec la formation du club breton au printemps 1789, futur club des Jacobins. L'opposition à la noblesse, accentuée par leur victoire contre celle-ci les armes à la main, renforce la solidarité des jeunes roturiers de la ville et par conséquent le mouvement patriote en pleine émergence. Désormais, Rennes est en pleine effervescence : le 28 janvier, l'arrivée de la troupe et l'arbitrage du comte de Thiard permettent d'instaurer une trêve entre les gentilshommes toujours retranchés au couvent des Cordeliers et les jeunes gens, chacun des deux camps conservant ses armes. Puis, le 31 janvier, quelques centaines de jeunes gens de Nantes, une soixantaine de Saint-Malo convergent vers la capitale bretonne. Les nobles, quant à eux, ont regagné leurs terres. La situation demeure tendue¹³⁰, alors que bientôt vont commencer les élections aux États généraux.

Julien LE LEC

étudiant de master 2, Université Rennes 2

RÉSUMÉ

Les 26 et 27 janvier 1789, Rennes fut le théâtre de violents affrontements pré-révolutionnaires. Probablement téléguidés par la noblesse, des centaines de domestiques et porteurs de chaises s'attaquent le 26 janvier aux « jeunes gens » du café de l'Union, sur la place du Palais. Le lendemain, la violence grandit puisque cette fois, ce sont nobles et jeunes gens qui se combattent pistolets et épées à la main dans les rues de la capitale bretonne. Quatre morts et des dizaines de blessés sont à déplorer. Cet événement, surnommé journées des « bricoles », traduit une fracture politique majeure entre noblesse et tiers état. La mobilisation de diverses sources, pour certaines inédites ou largement inutilisées, à l'image des arrêts du parlement ou des procès entamés suite à ces événements qui font connaître plus de 300 témoignages, offre un éclairage précis et renouvelé sur l'intensité des affrontements caractérisés par les armes employées et les plaies des corps blessés ou tués, ainsi que les comportements multiples qui en découlent, tant chez les émeutiers que chez les simples passants. La violence et la multiplicité des attaques, qui varient des combats de groupes aux duels, compliquent grandement la tâche des autorités chargées de maintenir la sécurité publique insuffisantes en nombre et largement impuissantes.

130. DENIS, Michel, *Rennes, berceau de la liberté...*, *op. cit.*, p. 117-119.